



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 avril 2015
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2190 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2015 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation sur le terrain et de l'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport fait le point des principaux faits survenus depuis mon rapport en date du 15 août 2014 (S/2014/598) et ma lettre datée du 28 août 2014 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2014/644), qui traitent de l'impact de l'épidémie de fièvre hémorragique due au virus Ebola au Libéria.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. La période considérée a été marquée par l'épidémie d'Ebola, une tragédie nationale qui, entre mars 2014 et mars 2015, a fait 4 353 morts, contaminé 9 798 personnes et privé 3 035 enfants d'un de leurs parents ou des deux. D'ordre sanitaire au départ, l'épidémie est devenue plus complexe lorsqu'elle s'est intensifiée en août 2014, et a eu de graves conséquences sur les plans politique et économique et dans les domaines de la sécurité et de la situation humanitaire, lesquelles risquent fort de s'inscrire dans la durée. Elle a fait apparaître l'ampleur du manque de confiance de la population vis-à-vis des institutions nationales et les insuffisances de ces dernières, et accentué les divisions au sein de la société. Les réformes, notamment politiques, s'en sont trouvées ralenties, même si de nouvelles possibilités de coopération sont apparues, tout particulièrement en ce qui concerne le renforcement des moyens d'action des autorités locales.

3. Le 6 août, la Présidente, Ellen Johnson-Sirleaf, a décrété l'état d'urgence pour une période de 90 jours, notant que la propagation du virus Ebola mettait en danger la santé, la stabilité, la sécurité et le bien-être de la nation. Le Parlement a approuvé cette décision, avant d'autoriser le déblocage de 20 millions de dollars pour lutter contre l'épidémie. Le 11 août, la Présidente a suspendu les voyages des représentants de l'État pendant 30 jours et ordonné à ceux qui se trouvaient à l'étranger de rentrer au Libéria dans un délai d'une semaine. Le 19 août, elle a



annoncé d'autres mesures extraordinaires, y compris un couvre-feu applicable dans tout le pays et la mise en quarantaine de certaines régions.

4. La composition du Conseil des ministres a été plusieurs fois modifiée au cours de la période considérée. Le 6 octobre, la Ministre de la justice, Christiana Tah, a annoncé sa démission, pour ingérence politique dans son enquête sur des allégations de fraude visant l'Agence de sécurité nationale, dirigée par le beau-fils de la Présidente. D'autres changements ont été opérés par la suite, y compris la nomination, le 7 avril, d'un nouveau Ministre de la santé et d'un nouveau Ministre de l'éducation.

5. L'épidémie d'Ebola a retardé les élections devant permettre de remplacer 15 des 30 sénateurs, qui étaient initialement prévues le 14 octobre, conformément à la Constitution. Les activités électorales ont été officiellement suspendues par la Présidente en octobre. À l'issue de vastes consultations, la Commission électorale nationale a proposé de reporter les élections à la mi-décembre et de ne pas organiser de scrutin dans les comtés touchés par l'épidémie. Le Parlement a approuvé cette proposition mais décidé que tous les comtés devaient prendre part aux élections. Le 19 novembre, la Présidente a publié une déclaration dans laquelle elle a pris note de la décision de la Commission électorale nationale de programmer les élections le 16 décembre.

6. Les activités électorales ont été suspendues à nouveau le 28 novembre sur l'ordre de la Cour suprême, qui avait reçu trois requêtes distinctes adressées par un parti politique, un groupe d'éminents citoyens et une organisation de la société civile, lesquelles tendaient toutes à ne tenir les élections qu'une fois l'épidémie éradiquée. Parallèlement, le 4 décembre, soit quelques jours seulement après le lancement de la campagne de l'ancien candidat à la présidence, George Weah (Congrès pour le changement démocratique), auquel un très grand nombre de personnes avaient participé, la Présidente a promulgué le décret n° 65 interdisant les grands rassemblements à Monrovia en raison des risques liés au virus Ebola. Nombreux sont ceux qui ont critiqué ce décret, faisant valoir qu'il était motivé par des considérations politiques plutôt que par des préoccupations d'ordre sanitaire. La Cour suprême l'a supprimé le 6 décembre avant de rejeter, le 13 décembre, les requêtes dont elle avait été saisie. À l'issue de nouvelles consultations avec les parties prenantes, la Commission électorale nationale a décidé que les élections seraient tenues le 20 décembre. Malgré la controverse suscitée par l'idée de tenir des élections en pleine crise sanitaire, les acteurs politiques se sont accordés à dire qu'il était nécessaire de procéder aux élections avant la fin de l'année si l'on voulait éviter la crise constitutionnelle qui risquait de se produire si les nouveaux sénateurs n'étaient pas en place le 12 janvier, comme le prévoyait la Constitution.

7. Le siège qui a mobilisé le plus l'attention est celui du comté de Montserrado, lequel abritait près d'un tiers de l'électorat, étant donné qu'il était disputé par M. Weah et M. Robert Sirleaf, l'un des fils de la Présidente et ancien Président de la Société pétrolière nationale du Libéria, qui se présentait en tant que candidat indépendant. Le 26 novembre, des affrontements violents opposant les partisans de M. Sirleaf et ceux de M. Weah ont éclaté à Monrovia, faisant plusieurs blessés et des dégâts matériels. Le Congrès pour le changement démocratique a par ailleurs accusé les forces de police de harceler M. Weah.

8. Les élections se sont tenues le 20 décembre, avec un taux de participation de 25,2 % seulement. Il a été estimé que les élections avaient été globalement libres,

régulières et crédibles, et s'étaient déroulées dans le calme, en dépit des tensions politiques et des incidents violents survenus durant la période préélectorale. Tout au long du processus électoral, la MINUL a collaboré avec les acteurs politiques à tous les niveaux afin de souligner qu'il importait que les élections soient pacifiques et transparentes, et que les mesures de prévention du virus Ebola soient respectées. La Commission électorale nationale a annoncé les résultats définitifs des élections le 27 décembre. M. Weah a remporté le siège du comté de Montserrado avec une très confortable avance, recueillant 78 % des voix, contre 10,8 % pour M. Sirleaf, arrivé en deuxième position. Des 12 sénateurs sortants briguant un nouveau mandat, seul Prince Johnson, ancien chef de faction (comté de Nimba), et Jewel Howard-Taylor, ancienne Première Dame (comté de Bong) ont été réélus. Par ailleurs, M^{me} Taylor ayant été la seule femme candidate à obtenir un siège, le nombre de sénatrices a été ramené à 3 (sur 30). Les fonds destinés à appuyer la participation des femmes aux élections sénatoriales avaient en effet été réaffectés à l'action contre l'Ebola. Sur les 102 membres que compte le Parlement, 11 sont des femmes. Le groupe des femmes parlementaires a mis au point un plan triennal visant à appuyer la participation des femmes aux élections de 2017.

9. Les allégations d'irrégularités dans la procédure électorale ont généralement été traitées de manière pacifique, dans le cadre de mécanismes administratifs et judiciaires. Les élections ont donné lieu à nombre de procédures judiciaires : plusieurs résultats ont été contestés devant la Commission électorale nationale dans 12 comtés, puis six recours ont été engagés devant la Cour suprême, et la validation de trois candidats élus a été retardée. Au 15 avril, deux affaires étaient toujours en instance devant la Commission et une devant la Cour suprême. Le 3 janvier, la Commission a validé 12 des 15 sénateurs nouvellement élus, qui ont prêté serment et présenté leurs pouvoirs à la cinquante-troisième législature le 12 janvier. Le 12 février, le Sénat a élu Armah Jallah, du comté de Gbarpolu, Président *pro tempore*, après la défaite de son prédécesseur aux élections.

10. En janvier, à la suite d'une allégation de corruption visant l'équipe de direction de la Chambre des représentants, des membres du parti minoritaire d'opposition ont demandé la démission du Président de la Chambre dans l'attente d'une enquête de la Commission anticorruption libérienne. Le Président ayant rejeté les allégations formulées contre lui, à savoir qu'il aurait contourné la législation relative aux marchés publics en touchant des honoraires de consultant d'un montant de 25 000 dollars, et refusé de comparaître devant la Commission, la Commission a déclaré qu'elle avait engagé une enquête sur ces honoraires ainsi que sur des dépenses de 1,2 million de dollars qui auraient été engagées en 2013 pour des consultations publiques sur le projet de loi sur le secteur pétrolier. La Chambre a ensuite intimé à la Commission de rendre compte des dépenses qu'elle avait effectuées au cours des exercices allant de 2012 à 2015. Le Vice-Président de la Chambre n'a pas encore comparu devant la Commission et l'affaire est toujours en instance.

11. Les allégations de corruption généralisée lancées par les médias, concernant notamment le détournement des fonds alloués à la lutte contre l'Ebola, ont contribué à saper la confiance de la population dans le Gouvernement. Le 23 février, un ancien membre de la Chambre des représentants et huit anciens membres du conseil d'administration et employés de la Société pétrolière nationale du Libéria, dont un sénateur nouvellement élu, ont été inculpés pour versement présumé de pots-de-vin à des membres de la Chambre des représentants en vue de l'approbation de contrats de la Société pétrolière en 2006 et 2007. Lors du discours annuel au Parlement

qu'elle a prononcé le 26 janvier, la Présidente a réaffirmé son intention de proposer la création d'un tribunal pénal spécialisé chargé de connaître des délits de corruption, et s'est redite favorable à ce que la Commission soit habilitée à engager des poursuites. La population et nombre de partis politiques ont dit douter de l'existence d'une réelle volonté politique de lutter contre la corruption.

12. Dans son discours annuel, la Présidente a également rappelé l'engagement pris en 2014 lors de la signature de la Déclaration de la montagne de la Table, relative à la dépenalisation des infractions de la presse. La période considérée a toutefois été marquée par plusieurs cas d'intimidation de journalistes et de médias, qui ont entraîné une censure à l'échelle nationale et internationale. Le 14 août, la Police nationale libérienne a fermé le journal *National Chronicle* et arrêté deux de ses employés, trois jours après la parution d'un article sur une manifestation des citoyens contre l'état d'urgence. Au 15 avril 2015, le journal était toujours fermé. Un journaliste de radio, Henry Costa, a été arrêté le 7 février pour avoir soi-disant violé le couvre-feu, puis a été remis en liberté à l'issue d'une audience pénale tenue après le dépôt d'une ordonnance d'*habeas corpus* contre l'État pour détention arbitraire. Le 4 septembre 2014, puis de nouveau le 8 février 2015, le Syndicat de la presse du Libéria a publiquement condamné les mesures prises par le Gouvernement en ce qu'elles étaient incompatibles avec les obligations juridiques qui lui incombent de protéger la liberté de la presse, mentionnant la fermeture d'organes de presse, l'arrestation arbitraire de journalistes ou les autres formes de harcèlement à leur encontre, et citant notamment le cas de Helen Nahm, du journal *Women's Voices*, qui affirmait avoir été prise pour cible après avoir écrit un article sur la corruption des services de police.

B. Réconciliation nationale, réformes politiques et gouvernance

13. L'élaboration de la feuille de route de promotion de la réconciliation nationale et l'exécution des projets connexes financés par le Fonds pour la consolidation de la paix n'ont guère avancé depuis mon dernier rapport. Cela s'explique par le fait que l'attention des groupes locaux qui œuvraient à la réconciliation a été détournée au profit de la lutte contre l'épidémie d'Ebola, ainsi que par le manque de ressources et de compétences au sein de l'État.

14. L'étude ethnographique du programme Palava Hut a enregistré certains progrès, tels que la mise au point de directives opérationnelles pour l'établissement de la vérité et le règlement des différends conformes à la pratique en vigueur dans les différents groupes ethniques du pays. La Commission foncière a également pu faire avancer quelque peu les réformes du programme de politiques foncières et du droit foncier. Des projets de loi sur les droits fonciers et la création d'une nouvelle autorité foncière sont actuellement examinés par le Parlement et le Conseil des ministres, respectivement. Pour améliorer temporairement l'aménagement du territoire en attendant l'adoption de ces textes, le 16 janvier, la Présidente a publié trois décrets portant création d'une équipe spéciale chargée des zones humides, reconduisant le mandat de la Commission foncière pour une période d'un an et prorogeant le moratoire sur la vente des terres domaniales.

15. La mobilisation des communautés, des autorités locales et de la société civile s'est avérée indispensable pour lutter contre l'Ebola. Avec l'appui d'acteurs tels que la MINUL, les organisations de la société civile et les responsables locaux ont joué un rôle crucial dans les mécanismes de gestion des incidents localisés, parvenant à

modifier largement les pratiques traditionnelles en matière d'hygiène et d'inhumation, et améliorer la circulation de l'information, autant de mesures qui ont contribué à l'action contre l'Ebola. Cette mobilisation locale a favorisé l'amélioration des relations entre des communautés auparavant divisées, renforcé la confiance et les rapports entretenus par la population avec les agents de l'État et les forces de l'ordre, et facilité la participation des femmes. Une fois l'épidémie éradiquée, ces structures seront mises à contribution pour la relance, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, de la feuille de route pour la réconciliation nationale.

16. En vue de régler les problèmes liés au caractère centralisé des organes de gestion financière et de décision, le Ministère de l'intérieur a alloué aux comtés des fonds de développement et d'intervention contre l'Ebola d'un montant d'environ 1,9 million de dollars depuis le mois d'août, afin de fournir du matériel aux centres médicaux et de répondre aux autres besoins de la population. Le Gouvernement a également chargé des surintendants de comté de coordonner directement l'intervention médicale avec les partenaires locaux, y compris les efforts visant à amener la population à accepter les mesures destinées à contenir l'épidémie. Compte tenu de ces avancées et des progrès réalisés depuis 2012 en ce qui concerne la concrétisation de certains engagements pris par le Gouvernement, la Présidente a lancé, le 18 février, la plateforme nationale de décentralisation, qui a confié aux surintendants la responsabilité de coordonner certaines des activités des ministères, des organismes et des commissions déployés dans les comtés.

17. Le processus de révision de la Constitution s'est poursuivi, et la MINUL a souligné à cet égard l'importance de l'ouverture et de l'éducation civique. Le 9 février, le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale a mis en place un groupe de travail technique chargé de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans ce processus. Dans le cadre d'une conférence nationale sur la Constitution tenue du 30 mars au 2 avril, quelque 500 délégués venus de tout le pays se sont prononcés publiquement sur 25 questions soulevées à l'issue de consultations publiques qui ont eu lieu en 2014, dont ils espèrent qu'elles seront examinées lors de la modification de la Constitution de 1986. La conférence a été marquée par les protestations de différents groupes d'intérêt, qui affirmaient que leurs vues n'étaient pas prises en compte. Grâce à la médiation des membres du Comité de révision de la Constitution et au déploiement préventif de la Police nationale libérienne et des unités de police constituées de la MINUL, la conférence a suivi son cours, la majorité des participants appuyant les propositions présentées, notamment celles concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans le système de gouvernance, les droits successoraux des femmes, les droits fonciers des populations autochtones et leur droit de tirer profit de l'exploitation des ressources naturelles, et l'élection des autorités locales. En outre, les propositions tendant à modifier la durée du mandat et les prérogatives des trois branches du pouvoir, à confirmer la disposition de la Constitution qui subordonne l'acquisition de la nationalité à certaines exigences de race et d'origine, et à déclarer le Libéria nation chrétienne, ont été très largement appuyées par les participants. Le 6 avril, plusieurs partis politiques ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont rejeté les résultats de la conférence sur la Constitution, invoquant diverses violations, notamment du droit de voter au scrutin secret. Les amendements à la Constitution proposés par la Commission de révision de la Constitution devront être approuvés par le Parlement et ratifiés dans le cadre d'un référendum national.

18. Le Parlement ayant demandé à plusieurs reprises à l'équipe nationale d'intervention contre l'Ebola de rendre compte de l'utilisation faite des fonds d'intervention et l'équipe d'intervention contre l'Ebola de la société civile ayant formulé des critiques à l'égard de celle-ci à l'issue d'évaluations sur le terrain, le 7 avril, la Commission générale de vérification a présenté au Sénat son audit des décaissements effectués depuis certains comptes bancaires par l'équipe nationale d'intervention contre l'Ebola. Dans son rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} août au 31 octobre 2014, la Commission estime à environ 13 millions de dollars le montant des sommes versées à diverses entités. Elle fait mention d'irrégularités financières d'une valeur approximative de 850 000 dollars, y compris des montants versés à une société de relations publiques, à des organismes de sécurité et au Ministère d'État aux affaires présidentielles. Le Vérificateur général des comptes a engagé le Sénat à examiner sans tarder les recommandations formulées dans le rapport. En 2014, la Commission générale de vérification a publié 21 audits d'entités publiques, et le Parlement a présenté à la Présidente cinq rapports établis à partir d'audits antérieurs et recommandant certaines mesures visant à éliminer les anomalies constatées.

19. Entre août 2014 et mars 2015, la Commission anticorruption libérienne a renvoyé sept affaires au Ministère de la justice aux fins de poursuites; celui-ci a émis un acte d'accusation pour l'une d'elles, et la Commission a pris des mesures en vue d'en renvoyer deux directement devant les tribunaux. Comme il est noté au paragraphe 11 ci-dessus, l'une de ces affaires concernait le versement présumé de pots-de-vin au Parlement par d'anciens responsables de la Société pétrolière nationale. Les autres affaires avaient trait à des allégations formulées à l'encontre d'un ancien fonctionnaire de la Direction des télécommunications et d'un agent du Ministère des travaux publics. Aucune de ces affaires n'est passée en justice.

C. Situation sur le plan de la sécurité

20. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est restée stable mais fragile. La période considérée a été marquée par des atteintes à la sécurité liées à l'application des mesures extraordinaires prises après l'instauration de l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie d'Ebola, des tensions entre les concessionnaires et les communautés concernées, des incidents liés aux élections et des violences intercommunautaires.

21. Comme indiqué plus haut, le mécontentement de la population vis-à-vis des mesures prises pour combattre et endiguer le virus Ebola et l'intervention des forces de sécurité ont donné lieu à des tensions et des violences. Le 16 août, des habitants du quartier densément peuplé de West Point, à Monrovia, ont fait irruption dans un centre de traitement de l'Ebola et volé et détruit du matériel, protestant contre le fait que cet établissement avait été installé sans que la population locale ait été consultée et affirmant que le virus n'était qu'un stratagème inventé par le Gouvernement pour obtenir des financements de la communauté internationale. Le 20 août, lors d'un affrontement avec des jeunes du quartier, les forces de sécurité, qui assuraient la mise en quarantaine de la zone, ont fait un usage excessif de la force, abattant Kamara Shaki, 15 ans, et blessant au moins deux autres civils.

22. Le 4 mars, quelque 200 manifestants ont bloqué une route principale à Zorzor, dans le comté de Lofa, pour protester contre la mort d'une femme du groupe

ethnique loma, qui avait, selon eux, été tuée par un membre du groupe ethnique mandingue. Une maison et un magasin appartenant à un membre de la communauté mandingue ont été incendiés, semble-t-il par des membres de la communauté loma. La Police nationale libérienne a imposé un couvre-feu dans la zone de Zorzor, où des militaires et des policiers de la MINUL y ont été déployés aux fins de surveillance. Les tensions ont été apaisées grâce à la médiation conduite par le Comité pour la paix du comté de Lofa, créé et financé par le Gouvernement et composé de chefs, de notables, de femmes, de jeunes et d'autres membres de la société civile. Le Comité a en effet organisé des réunions de réconciliation entre les chefs des communautés loma et mandingue. Le couvre-feu a été levé le 9 mars.

D. Questions régionales

23. La situation dans la zone frontalière avec la Côte d'Ivoire est restée globalement stable, en dépit des attaques qui auraient été perpétrées en Côte d'Ivoire près de la frontière avec le Libéria au début de 2015. Bien que les fermetures de frontières imposées par le Gouvernement en juillet 2014 ait suspendu les relations transfrontières, la coopération entre les deux pays a été progressivement rétablie dans un certain nombre de domaines à partir du 1^{er} janvier 2015.

24. Le 20 février, la Présidente a annoncé la réouverture des principaux postes frontalière à compter du 22 février, ainsi que la mise en œuvre de protocoles sanitaires destinés à éviter que le virus Ebola ne se répande dans l'ensemble du pays et les pays voisins. Toutefois, au 15 avril, les frontières de la Côte d'Ivoire avec la Guinée et le Libéria étaient toujours fermées. Le 15 février, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union du fleuve Mano ont approuvé une stratégie sanitaire régionale globale visant à prévenir la transmission transfrontière des maladies infectieuses et à promouvoir le relèvement socioéconomique après l'Ebola. Cette stratégie a été élaborée sous la direction du Gouvernement du Libéria et de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE), en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé, la MINUL et d'autres partenaires internationaux de l'action contre l'Ebola.

25. Les 27 et 28 février, des représentants du Libéria, de la Sierra Leone et de la Guinée ont tenu, dans le comté de Lofa, une réunion transfrontière à laquelle ont participé des responsables des administrations locales, des acteurs du domaine de la santé, des chefs communautaires et traditionnels et des représentants des jeunes et des femmes. Les participants à la réunion ont insisté sur la nécessité de mobiliser les communautés et d'accroître la coopération transfrontière afin de faire en sorte qu'il ne reste plus aucun cas d'Ebola dans la sous-région.

26. Le 10 mars, la troisième réunion quadripartite réunissant le Gouvernement libérien, le Gouvernement ivoirien, la MINUL et l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire s'est tenue à Abidjan. Les deux gouvernements ont reconnu que si la situation sur le plan de la sécurité s'était globalement améliorée, elle demeurait précaire le long de la frontière. Les parties ont réaffirmé que les deux pays devaient renforcer leur coopération en tenant des réunions régulières, en adoptant des mesures de confiance et en veillant à l'échange d'informations entre leurs organismes de sécurité respectifs. Les deux gouvernements ont également décidé de tenir la sixième session de la Commission conjointe Libéria-Côte d'Ivoire pour la coopération bilatérale, après de nombreuses années d'interruption, et la deuxième Réunion du Conseil mixte des chefs et des anciens, en avril et en mai, respectivement.

E. Questions d'ordre humanitaire

27. Au 31 mars, le Libéria abritait 38 121 réfugiés ivoiriens enregistrés, dont 29 358 dans des camps et 8 763 dans des communautés d'accueil. Tout au long de la période considérée, le rapatriement volontaire facilité des réfugiés ivoiriens a été suspendu à la demande de la Côte d'Ivoire, à titre de mesure préventive contre le virus Ebola. Le 12 mars, la Commission tripartite composée des Gouvernements ivoirien et libérien et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a décidé de reprendre les activités de rapatriement. Quelque 8 000 réfugiés ont exprimé le souhait d'être immédiatement rapatriés.

28. Conformément à la résolution 1509 (2003) du Conseil de sécurité, qui a porté création de la MINUL, et à la résolution 2190 (2014), qui en a prorogé le mandat, la Mission a facilité l'acheminement de l'aide humanitaire dans le cadre de l'épidémie d'Ebola, notamment en tirant parti de ses capacités logistiques. Elle a dirigé une équipe logistique interinstitutions installée au Ministère de la santé, qui a tout particulièrement assuré le transport de milliers de tonnes de fournitures médicales, préparé le terrain en vue de l'établissement de trois centres de traitement de l'Ebola et d'autres travaux nécessaires au Centre national de commandement pour l'action contre l'Ebola, et élargi ses activités de sensibilisation et d'information concernant l'épidémie. Les bureaux locaux de la MINUL ont aidé les autorités locales à coordonner leurs activités, ce qui a donné lieu à la mise en place d'équipes d'intervention contre l'Ebola dans les 15 comtés du pays, et exécuté des projets à effet rapide qui ont permis de mettre à disposition les ressources et les documents nécessaires sur l'action contre l'épidémie. En outre, la MINUL a appuyé la création de la MINUAUCE et coordonné étroitement ses activités avec celles de cette dernière.

29. Sous la direction du Gouvernement et en coordination avec la Banque africaine de développement, l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, une évaluation a été réalisée en janvier en vue de recenser les domaines qui ouvriraient la voie du relèvement économique et social au cours de la période de l'après-Ebola et dont s'inspireraient les plans nationaux de relèvement. Ces domaines prioritaires sont notamment : la mise en place d'un système de santé amélioré et durable; la décentralisation de la prestation des services élémentaires; l'amélioration des moyens de subsistance; le libre accès à l'éducation et à des services de santé; la réduction des risques de catastrophe et la préparation aux catastrophes; le macrocrédit et l'aide aux très petites entreprises; la modernisation des petites infrastructures; et l'organisation de campagnes de promotion de l'hygiène. Il est ressorti d'une analyse de l'impact de l'épidémie sur les femmes et les filles que ce sont les activités économiques, les revenus et les moyens de subsistance des femmes, de même que les soins de santé maternelle, qui ont été les plus touchés par la crise de l'Ebola.

30. Le 24 février, la Chambre des représentants a approuvé un projet de loi portant création d'un organisme national de gestion des catastrophes chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des systèmes de gestion des catastrophes qui permettraient de régler des questions telles que la mobilisation de ressources et la mise en œuvre de programmes de réduction de la vulnérabilité. Le projet de loi doit encore être approuvé par le Sénat.

31. En novembre 2014, l'équipe de pays des Nations Unies a repris la mise en œuvre d'un projet visant à créer un fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine, dont l'objectif est d'appuyer la cohésion sociale et la réconciliation, la création de revenus, la sécurité alimentaire, la protection et la santé des populations les plus vulnérables du sud-est du Libéria, afin de contribuer à la stabilisation à long terme de la zone frontalière avec la Côte d'Ivoire.

F. Situation des droits de l'homme

32. En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, la période considérée a été marquée par diverses violations liées à l'état d'urgence, notamment des cas de mauvais traitements, d'usage excessif de la force, de détention illégale, d'extorsion de fonds par des membres des services de sécurité et de restriction de la liberté de la presse, ainsi que la persistance de la violence sexuelle et sexiste et de pratiques traditionnelles néfastes.

33. À l'issue de l'enquête sur l'incident survenu à West Point le 20 août, mentionné au paragraphe 21 ci-dessus, les forces armées du Libéria ont tenu des audiences administratives et pris des mesures disciplinaires à l'encontre de cinq militaires. La Présidente a demandé à la Commission indépendante des droits de l'homme d'enquêter plus avant sur cet incident, mais aucune enquête criminelle n'a été menée, ce qui montre que le Libéria doit absolument se doter d'un code de justice militaire et des moyens de le faire appliquer, afin que l'armée soit amenée à reprendre de ses actes en toutes circonstances.

34. La Commission indépendante des droits de l'homme a continué de souffrir de carences internes et de problèmes de financement, à quoi s'est ajoutée l'absence de procédures de gouvernance interne ou d'un plan stratégique visant à en renforcer les capacités, notamment de mécanismes permettant de traiter des plaintes de particuliers et d'exécuter des activités essentielles tels que la réforme constitutionnelle. Après l'incident de West Point, la Commission a publié un rapport assorti de recommandations sur les mesures que le Gouvernement devrait prendre. Elle a toutefois omis d'y mettre l'accent sur les grands problèmes relatifs aux droits de l'homme et n'a pas formulé de recommandations claires tendant à engager la responsabilité pénale des organismes de sécurité ayant commis des violations des droits de l'homme. La Commission a pu maintenir ses observateurs des droits de l'homme présents sur le terrain grâce à l'appui financier du Fonds pour la consolidation de la paix, mais il reste à faire en sorte que ceux-ci soient rémunérés par l'État.

35. La MINUL a continué de suivre la situation des droits de l'homme et de dénoncer les violations dans l'ensemble du pays pendant l'épidémie d'Ebola, et a mené des activités de sensibilisation, en particulier en faveur de l'égalité d'accès aux soins de santé.

36. Les initiatives visant l'exécution du plan d'action quinquennal national relatif aux droits de l'homme se sont poursuivies au cours de la période considérée, avec la nomination de coordonnateurs pour les droits de l'homme dans les ministères et l'élaboration d'une stratégie permettant de coordonner l'établissement des rapports présentés par le Gouvernement aux organes conventionnels. Le 16 février, avec l'appui de la MINUL, le Gouvernement a soumis au Conseil des droits de l'homme, dans le cadre de l'examen périodique universel, son deuxième rapport sur la

situation générale des droits de l'homme au Libéria. Ce rapport portait sur la période allant de 2010 à 2014 et faisait le point des mesures prises pour appliquer les recommandations relatives à l'abolition de la peine de mort et à la lutte contre les mutilations génitales féminines et la violence sexuelle et sexiste qui lui avaient été faites lors de la présentation de son premier rapport.

37. Le Ministère de l'intérieur a publié plusieurs circulaires en vue de réduire la prévalence des pratiques traditionnelles néfastes, mais on a continué de signaler des cas de viol, de mutilation génitale féminine et d'enrôlement forcé dans des sociétés secrètes, les forces de l'ordre n'ayant pas pris les mesures nécessaires pour lutter contre ces pratiques. Le nombre d'actes de violence sexuelle et sexiste est demeuré élevé, la majorité des cas signalés impliquant des mineurs. D'après le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, 1 392 cas de violence sexuelle et sexiste ont été signalés en 2014, dont 720 viols, y compris des viols collectifs. Ces actes ont entraîné la mort de cinq enfants et seul un auteur présumé a été arrêté. Le Gouvernement, l'ONU et les partenaires ont continué à souligner qu'il importait de lutter contre la violence sexuelle et sexiste à l'échelon local en mobilisant les communautés en vue de faire évoluer les normes sociales et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes.

G. Situation économique

38. La forte baisse de l'activité économique et de l'investissement due au virus Ebola a fait chuter la croissance économique, qui est passée de 5,9 % en 2014 à 1 %. À partir d'août 2014, environ 80 % des compagnies aériennes ont suspendu leurs vols et 93 % des concessionnaires ont soit interrompu soit réduit leurs activités. Les services, l'exploitation minière, le commerce et l'agriculture ont fait partie des secteurs les plus durement touchés par l'épidémie et la chute brutale des prix mondiaux de certains produits de base destinés à l'exportation. Le nombre de prêts non productifs a augmenté, les recettes ont diminué et l'inflation est passée au-dessus de 10 %. Le 27 février, le Fonds monétaire international a annoncé qu'il avait versé au Libéria quelque 130 millions de dollars au titre du nouveau financement et de l'allègement de la dette depuis octobre 2014, dont 36,5 millions de dollars versés pour l'allègement de la dette par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Malgré cela, les personnes les plus vulnérables sur le plan économique ont été frappées de plein fouet. Si 64 % des Libériens vivaient en deçà du seuil de pauvreté avant la crise, ce chiffre a considérablement augmenté pendant l'épidémie, les familles s'étant trouvées aux prises avec l'insécurité alimentaire et une importante perte de revenus et d'activités indépendantes causée par le ralentissement économique. En février, environ 40 % des chefs de famille qui travaillaient avant la crise n'avaient toujours pas retrouvé d'emploi.

39. Le 26 novembre, la Présidente a approuvé le budget national pour l'exercice 2014/15, d'un montant total de 660,2 millions de dollars, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente (582,9 millions de dollars). Le Gouvernement avait auparavant ramené son budget de 559 millions de dollars à 464 millions de dollars, soit une diminution de près de 17 %. Le Parlement l'a augmenté, affirmant qu'il trouverait des recettes supplémentaires. Au cours de l'examen du budget, les législateurs ont tenté d'ajouter des rubriques telles que des fonds pour le développement de leurs districts et une prime de signature de 25 millions de dollars

pour la vente escomptée de secteurs d'exploitation pétrolière, laquelle s'est vu opposer le veto de la Présidente.

III. Renforcement des capacités nationales dans les secteurs de la sécurité et de la justice

A. Transition dans le domaine de la sécurité

40. Dans ses résolutions 2190 (2014) et 2215 (2015), le Conseil de sécurité a décidé que le Gouvernement libérien devrait assumer pleinement l'ensemble des compétences en matière de sécurité exercées par la MINUL le 30 juin 2016 au plus tard. Le 6 mars 2015, le Conseil national de sécurité a approuvé le plan du Gouvernement pour le transfert des attributions de la MINUL, mis au point sous la direction du Ministre de la justice, avec l'appui de la Mission et en consultation avec de multiples parties prenantes, notamment les services de sécurité nationaux, divers ministères, le Parlement, l'appareil judiciaire et la société civile. Ce plan, qui comporte des objectifs précis et un résumé des activités à mener assorti d'un calendrier, est conforme aux principes énoncés dans le Programme pour la transformation et la stratégie de sécurité nationale, notamment la nécessité de faire participer les communautés, d'améliorer durablement l'efficacité opérationnelle, d'éliminer la corruption et de renforcer la confiance du public en améliorant le contrôle, la responsabilité, le professionnalisme et la légitimité du secteur de la sécurité. Prévoyant qu'il serait difficile d'obtenir des crédits budgétaires pour appuyer la mise en œuvre de ce plan, qui est estimé à environ 105 millions de dollars, le Gouvernement a prévu d'opérer une nouvelle hiérarchisation des activités à mener.

B. Sécurité nationale : stratégie et dispositif

41. La mise en œuvre de la loi de 2011 sur la sécurité nationale et la réforme s'est poursuivie, avec l'intégration du Bureau national des enquêtes au sein de la Police nationale libérienne et celle du Ministère de la sécurité nationale au sein de l'Office national de sécurité. Dans le même temps, le projet de loi sur la police, qui tend à réformer et professionnaliser plus avant les services de police, notamment en améliorant les systèmes de recrutement et de promotion, en renforçant les mécanismes de contrôle et en mettant la police à l'abri de toute ingérence politique, a été soumis au Ministre de la justice, qui procède actuellement à un examen plus approfondi avant de le présenter de nouveau à la Présidente.

42. Au cours de l'épidémie d'Ebola, les trois conseils de sécurité opérationnels des comtés de Lofa, Nimba et Grand Gedeh ont suspendu leurs activités. À l'initiative des autorités locales et avec le concours du bureau local de la MINUL, un conseil de sécurité de comté a été mis en place dans le comté de Rivercess le 9 mars 2015, après quoi des conseils de sécurité de district ont été créés dans cinq des huit districts du comté.

43. Le 13 novembre, le Parlement a adopté plusieurs lois sur les drogues et substances soumises à contrôle, qui ont modifié la loi sur l'Office de lutte contre la drogue, ainsi qu'une loi portant ratification du Traité sur le commerce des armes signé en 2013. Le même jour, la Présidente a approuvé la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions, qui, une fois votée par le Parlement, constituerait le

seul cadre réglementaire relatif aux armes à feu applicable au Libéria, mis à part l'embargo sur les armes décidé par l'ONU. La MINUL a poursuivi les inspections des armes à feu que le Conseil de sécurité avait autorisées dans sa résolution 1683 (2006). Il est ressorti des inspections effectuées en novembre 2014 et février 2015 que certains organismes de sécurité nationaux, notamment les Forces armées du Libéria, détenaient des armes qui n'avaient pas été marquées conformément aux normes fixées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En mars, en coordination avec ses partenaires, la MINUL a organisé, à l'intention de 29 membres des forces de l'ordre et des services de sécurité nationaux, une formation de formateurs sur le marquage et la gestion des armes.

44. Le renforcement des capacités de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale a progressé, grâce à la fourniture d'un appui technique spécialisé par la MINUL. Toutefois, le fait que la criminalité transnationale organisée ne fasse pas partie des priorités du secteur de la sécurité, comme en témoignent les 16 mois d'inactivité du conseil de gestion de la Cellule et l'insuffisance des ressources idoines dans le budget national, demeure un obstacle majeur au développement de la Cellule.

C. Police nationale libérienne

45. Au 15 avril, la Police nationale libérienne comptait 4 904 membres, dont 135 agents venant du Bureau national des enquêtes, parmi lesquels 18 % sont des femmes. Le déploiement demeure limité en dehors du comté de Montserrado, qui concentre 77,3 % des effectifs. Un projet visant à décentraliser la division des normes professionnelles de la police est actuellement mis en œuvre, avec l'appui de la MINUL et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

46. Du 29 au 31 janvier, avec l'appui de la MINUL et du PNUD, la Police nationale libérienne a procédé à une auto-évaluation, dont il est ressorti que sa capacité globale était « en progrès ». Elle a appliqué les recommandations issues de l'évaluation, avec l'appui de la MINUL, en élaborant un cadre de développement et un plan stratégique visant à coordonner les initiatives de renforcement des capacités et de développement et à leur accorder un degré de priorité élevé. Les principales recommandations portent notamment sur la nécessité pour la police d'intensifier ses rapports avec la population, de renforcer ses capacités d'enquête, d'améliorer la coordination avec les autres acteurs du système de justice pénale et d'accroître la transparence de la gestion financière.

47. Les résultats de l'auto-évaluation ont également révélé qu'il importait d'ériger la protection de la police contre toute ingérence politique en priorité, notamment en réformant le système de nomination des hauts responsables, en particulier compte tenu des allégations d'infractions et de fautes visant des policiers de haut rang. Ils ont aussi souligné, compte tenu d'informations selon lesquelles des policiers se seraient livrés à des actes de harcèlement et à des brutalités, la nécessité de disposer de mécanismes de contrôle, de faire respecter la discipline dans les rangs de la police et de veiller à ce que les auteurs d'infractions soient amenés à répondre de leurs actes. Des préoccupations concernant le comportement des policiers ont été soulevées par la Chambre des représentants en décembre 2014 et en février 2015, et par l'opinion publique. Par exemple, le 27 septembre, près d'un millier de personnes ont manifesté à Monrovia pour protester contre le fait qu'un civil aurait été abattu par la police nationale la nuit précédente.

48. En raison de l'épidémie d'Ebola, la formation des nouvelles recrues de la police a été suspendue et le déploiement de 291 diplômés a été retardé. L'école de police a réorienté ses activités pour appuyer l'action contre l'Ebola, et, avec l'appui de la MINUL et d'autres partenaires, a dispensé une formation à 994 agents des forces de l'ordre, dont 231 femmes, sur la prévention de la maladie et la protection des droits de l'homme. Dans le cadre des préparatifs des élections sénatoriales, 1 081 agents des forces de l'ordre ont reçu une formation à la sécurité électorale. Le 29 mars, l'école de police a lancé la formation de 314 nouvelles recrues de la Police nationale libérienne et de 101 nouvelles recrues de l'Office de lutte contre la drogue.

D. Bureau de l'immigration et de la naturalisation

49. Au 15 avril, après l'intégration de 16 membres du personnel de l'ancien Ministère de la sécurité nationale, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation comptait 2 097 employés, dont 31 % de femmes. En février, le Bureau a procédé, avec l'appui de la MINUL et du PNUD, à une auto-évaluation pour déterminer dans quelle mesure il était à même de reprendre les fonctions de sécurité à la mi-2016. Il est ressorti de cet exercice qu'il serait bon de revoir partiellement le cadre juridique, notamment les dispositions relatives aux étrangers et à la nationalité, tout en renforçant les capacités d'enquête du Bureau et améliorant la rémunération et les conditions de travail du personnel. Le renforcement de la coordination entre les principales parties prenantes du secteur de la justice pénale et de la transparence dans la gestion des finances a également été vu comme une priorité.

50. La conversion de l'ancien camp de la Mission à Foya, dans le comté de Lofa, en un centre de formation du Bureau de l'immigration et de la naturalisation a avancé, le Gouvernement ayant débloqué, en février, 675 000 dollars des 1,3 million de dollars approuvés. De plus, la MINUL a mené à bien la construction de quatre salles de classe sur le site, dans le cadre d'un projet à effet rapide. Les efforts visant à professionnaliser le Bureau se sont poursuivis, avec le lancement d'un nouveau projet à effet rapide destiné à améliorer les compétences en matière d'encadrement et de gestion de 40 cadres supérieurs et intermédiaires. La crise de l'Ebola a toutefois mis en évidence les risques liés à la porosité des frontières et à l'insuffisance des effectifs déployés aux postes frontière. Les capacités actuelles du Bureau étant loin d'être suffisantes pour que celui-ci puisse exécuter les tâches qui lui ont été confiées, un appui et une attention accrue à cet égard sont nécessaires.

E. Institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

51. Par crainte d'une flambée d'Ebola au sein de la population carcérale, au début du mois d'août, le Président de la Cour suprême et le Ministre de la justice ont ordonné au personnel judiciaire de tirer pleinement parti des dispositions légales autorisant des mesures de substitution à l'incarcération, et demandé un examen systématique de tous les cas de détention provisoire, en vue de désengorger les établissements pénitentiaires. Une équipe spéciale a été créée à cet effet, et une procédure de jugement sur reconnaissance préalable de culpabilité a également été mise en place. Ces mesures ont conduit à la libération d'environ 250 détenus de la prison centrale de Monrovia inculpés d'infractions mineures et non violentes. Au 15 avril, 69 % des prisonniers étaient en détention provisoire, contre 74 % avant l'épidémie d'Ebola.

52. Le Gouvernement a également mis en œuvre des mesures qui ont permis de prévenir la propagation du virus dans les établissements pénitentiaires. Pendant la crise, les équipes sanitaires ont toutefois cessé de se rendre dans les prisons de tous les comtés, sauf celui de Maryland. Sans l'appui des partenaires internationaux, la propagation d'autres maladies contagieuses dans les établissements pénitentiaires auraient pu aggraver la crise de santé publique.

53. Durant l'épidémie d'Ebola, les prestataires de services déjà déployés dans les pôles de justice et de sécurité de Gbarnga, Harper et Zwedru, qui sont financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, ont poursuivi leur travail, mais les travaux d'infrastructure dans les pôles de Harper et de Zwedru n'ont pas démarré et le déploiement d'autres prestataires de services dans ces pôles a été reporté à février 2015. Toutefois, au 15 avril, la mise en œuvre de la composante infrastructure n'avait toujours pas été lancée. En sus des ressources allouées par le Fonds pour la consolidation de la paix, le Gouvernement a engagé un montant de 500 000 dollars pour l'exercice 2014/15, en vue de financer la construction des pôles de Harper et de Zwedru, et devrait fournir une contribution supplémentaire de 500 000 dollars en 2015/16. Le montant alloué par le Gouvernement pour l'exercice 2014/15 est toutefois nettement inférieur à celui de l'exercice 2013/14. Le Ministère de la justice réfléchit actuellement aux moyens d'accélérer le déploiement de personnel de sécurité et la fourniture de services dans l'ensemble du pays.

54. Les lacunes en matière de sécurité dans les établissements pénitentiaires sont demeurées un sujet de préoccupation, 18 évasions ayant été signalées au cours de la période considérée, soit une augmentation de 33 % par rapport à la même période en 2013-2014. Les détenus ont eu recours à différentes méthodes pour s'évader, y compris l'exploitation de la peur liée au virus Ebola.

F. Forces armées du Libéria

55. Au 15 avril, les Forces armées du Libéria comptaient 1 835 éléments. En août 2014, elles ont procédé à un déploiement suite à la proclamation de l'état d'urgence, se prévalant pour la première fois de la stratégie nationale de défense adoptée en 2014. Cela étant, l'incident de West Point mentionné aux paragraphes 21 et 33 ci-dessus a mis en évidence le manque de coordination et de communication entre les services de sécurité et l'inexpérience des forces armées s'agissant de faire face aux troubles civils. Peu de temps après, le Gouvernement s'est engagé à ne pas recourir à la force létale pour lutter contre les atteintes à la sécurité liées à l'épidémie et a transféré la responsabilité principale du maintien de l'ordre public des Forces armées du Libéria à la Police nationale libérienne.

56. Le Libéria a continué de fournir une compagnie à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

IV. Déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Composante militaire

57. Au 15 avril, la composante militaire de la Mission comptait 4 415 éléments (contre un maximum autorisé de 4 811 éléments), dont 176 femmes, et se composait

du quartier général de la Mission à Monrovia, de trois bataillons d'infanterie déployés à Monrovia et aux frontières avec la Côte d'Ivoire et la Guinée, d'une force d'intervention rapide de la taille d'un bataillon basée à Monrovia et de deux bases d'opérations avancées, ainsi que d'unités de soutien.

58. Dans sa résolution 2215 (2015), le Conseil de sécurité a autorisé la reprise de la réduction des effectifs de la MINUL, qui avait été suspendu lorsque l'épidémie d'Ebola menaçait la paix et la stabilité du Libéria. Le Conseil ayant décidé qu'elle devait porter son effectif militaire à 3 590 personnes en septembre 2015 au plus tard, la Mission procédera au retrait de 1 221 militaires, y compris la force d'intervention rapide (650 soldats), deux unités du génie (361 personnes), un hôpital militaire (60 personnes), des éléments chargés des transports (50 personnes), des éléments des forces aériennes (43 personnes), des officiers d'état-major (29) et des observateurs militaires (28).

B. Composante de police

59. Au 15 avril, la composante de police de la MINUL comptait 1 466 membres, dont 228 femmes, contre un effectif autorisé de 1 795 éléments, dont 498 conseillers pour les questions de police, d'immigration et pénitentiaires, et 10 unités de police constituées. Huit unités de police constituées sont déployées dans le pays, dont trois à Monrovia et une à Gbarnga, Greenville, Voinjama, Tubmanburg et Zwedru. Conformément à la résolution 2215 (2015), l'effectif autorisé de la composante de police de la MINUL sera ramené à 1 515 personnes d'ici à septembre 2015, d'où le déploiement de huit unités de police constituées dans le pays.

C. Composante civile

60. Au 15 avril, l'effectif civil de la Mission était de 1 412 personnes, Volontaires des Nations Unies compris, pour un maximum autorisé de 1 621 personnes. Les femmes représentaient 23,6 % du personnel civil, dont 27 % des 514 membres du personnel opérationnel et 21,5 % des 898 membres du personnel administratif.

D. Déontologie et discipline

61. La MINUL a continué de promouvoir, auprès de la population et du personnel de la Mission, le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, y compris ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles, et les procédures à suivre pour signaler les comportements répréhensibles. Entre le 1^{er} août et le 15 avril, 11 fautes graves ont été signalées, dont un cas d'exploitation et d'agressions sexuelles.

E. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

62. La situation du personnel des Nations Unies sur le plan de la sécurité est restée stable mais fragile, et la MINUL s'est employée avant tout à atténuer le risque de contamination par le virus Ebola, en adoptant de nouvelles mesures de sûreté et de sécurité, et à garantir l'accès aux soins médicaux. Elle a organisé une formation de

sensibilisation à la maladie et de prévention de celle-ci à l'intention de 2 237 soldats de la paix, dont 379 femmes. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux du secteur de la santé afin de veiller à la mise en place de protocoles de prévention et de faire en sorte que tout agent des Nations Unies contaminé par le virus reçoive les meilleurs soins médicaux disponibles. En dépit de cette vigilance, quatre membres du personnel de la MINUL ont contracté la maladie, et deux d'entre eux sont décédés. Malgré les tensions locales causées par la flambée d'Ebola, on n'a enregistré, au cours de la période considérée, aucune atteinte grave à la sécurité visant les travailleurs humanitaires.

63. Au total, 21 infractions sans armes ont été commises contre le personnel des Nations Unies, et neuf fonctionnaires ont été légèrement blessés dans des accidents de la route. Deux membres de la MINUL sont décédés à la suite d'une blessure à l'arme blanche et d'un accident de la route, respectivement, et un agent de la Police des Nations Unies s'est suicidé.

V. Observations

64. Au cours de l'année écoulée, le peuple libérien a fait preuve de résilience et de dignité face à l'épidémie d'Ebola, une tragédie nationale qui constitue probablement la menace la plus grave à laquelle le pays a été confronté depuis les guerres civiles. Le tribut humain payé par le Libéria va bien au-delà du nombre de morts, de malades et d'orphelins, l'épidémie ayant privé la population de certains éléments fondamentaux de la vie quotidienne, à savoir la possibilité de se déplacer et d'interagir librement, d'envoyer les enfants à l'école, de reconforter les malades et les mourants et d'inhumer les morts dans le respect de la tradition. L'Ebola a ravagé le système de santé et contraint l'armée à se déployer dans des zones civiles pour y faire appliquer les mesures de quarantaine, ce qui a déclenché des violences et coûté la vie à Shaki Kamara, adolescent de 15 ans. L'épidémie a menacé de réduire à néant tout ce que le pays avait accompli depuis la fin de la guerre en 2003. Pourtant, le Libéria conserve sa stabilité, ce qui témoigne de la ferme intention et de la volonté du peuple et du Gouvernement de faire échec à cette menace, avec l'aide des partenaires nationaux et internationaux.

65. Malgré cette crise de santé publique, le Libéria a tenu ses élections sénatoriales. Je tiens à féliciter la Commission électorale nationale d'avoir organisé, en consultation avec toutes les parties prenantes, des élections libres, équitables, transparentes et sûres, en dépit des grandes tensions qui ont marqué la période préélectorale. Ce succès est de bon augure pour les élections législatives et présidentielle programmées en 2017, car la confiance du public dans l'organe électoral est essentielle à la stabilité du pays.

66. L'Ebola a reculé au Libéria, le dernier cas ayant été diagnostiqué le 20 mars. Le peuple et le Gouvernement libériens s'attellent maintenant de nouveau à la difficile tâche consistant à transformer leur nation. L'épidémie a révélé l'ampleur des difficultés dont je m'inquiète depuis des années, notamment la méfiance du public vis-à-vis des institutions nationales, dont les faiblesses, en particulier dans les secteurs de la santé et de sécurité, ont été mises en évidence de manière tragique. Elle a également mis au jour les problèmes inhérents à une administration trop centralisée, qui offre des services limités à la population, ainsi que les difficultés liées à la gestion financière des projets du secteur public. Enfin, l'épidémie a montré

combien le Libéria est encore fragile. Mais elle a aussi mis en lumière l'action d'entités dotées de pouvoirs officiels très restreints – autorités de comté, locales et traditionnelles, communautés et société civile –, qui ont fait la preuve de leur détermination à lutter contre l'Ebola. Les équipes sanitaires de comté ont joué, souvent avec un financement très limité, un rôle crucial dans l'aide aux malades. Dans la période de l'après-Ebola, le Gouvernement doit s'employer avant tout à rétablir la confiance de ses citoyens, à faire le bilan des enseignements tirés de l'expérience, à s'attaquer aux facteurs qui ont contribué à la propagation du virus, à remédier aux nombreuses conséquences de l'épidémie et à saisir cette occasion de transformer la nation.

67. Pendant trop longtemps, les efforts de réconciliation nationale ne se sont pas vu accorder la priorité qu'ils méritaient, et les problèmes de la corruption, de l'impunité, du népotisme et du copinage ont été largement ignorés. J'invite donc la population et le Gouvernement à poursuivre avec un sentiment d'urgence renouvelé la tâche essentielle qui consiste à transformer le tissu social et institutionnel du pays en faisant avancer les initiatives de réconciliation nationale, et en mettant en œuvre des mesures visant à renforcer la confiance dans l'utilisation des deniers publics. Aujourd'hui, la possibilité nous est donnée de construire une nation pleinement unifiée et réconciliée, dotée d'un gouvernement responsable, efficace et déterminé à lutter contre la corruption dans ses propres rangs, et de citoyens tirant tous profit des abondantes ressources naturelles du pays. Je me félicite que la Présidente se soit dite résolue à s'attaquer à la corruption, y compris par des mesures visant à poursuivre plus efficacement ceux qui s'y livrent, ce qui sera d'autant plus important pour assurer la gestion des projets de relèvement et de développement de l'après-Ebola.

68. Pour transformer le Libéria et renforcer durablement la stabilité durement acquise, le peuple et le Gouvernement devront aussi redoubler d'efforts pour opérer des réformes politiques fondamentales dans le souci de l'intérêt commun. La révision constitutionnelle en cours doit être l'occasion pour l'ensemble des Libériens de formuler une vision commune pour l'avenir de leur nation, qui reflète pleinement la grande diversité ethnique et religieuse du pays. Je demande donc instamment au Gouvernement d'associer davantage les citoyens aux prochaines étapes du processus de révision de la Constitution, et aux préparatifs du référendum national, en assurant la participation d'un échantillon largement représentatif de la société libérienne (organisations de femmes et de jeunes, société civile, chefs religieux et traditionnels, acteurs du secteur privé et dirigeants locaux).

69. La participation des communautés aux décisions est une condition essentielle de la réconciliation nationale, et je suis encouragé par le fait que le Gouvernement envisage de nouveau de décentraliser le pouvoir, ce qui pourrait faciliter l'insertion sociale, éliminer les inégalités structurelles et améliorer la gouvernance. Je salue le lancement de la plateforme de décentralisation du Gouvernement et la volonté de la Présidente de promouvoir la décentralisation dans le cadre de la planification du relèvement pour l'après-Ebola. Je me félicite également de l'appui apporté par les partenaires bilatéraux, et engage le Gouvernement à consacrer des ressources suffisantes pour assurer la mise en place des structures communautaires prévues par la plateforme.

70. Dans ses résolutions 2190 (2014) et 2215 (2015), le Conseil de sécurité a décidé que le Gouvernement libérien assumerait pleinement ses responsabilités en

matière de sécurité exercées par la MINUL le 30 juin 2016 au plus tard, comme je l'avais recommandé dans mon rapport du 15 août 2014. À ce stade, il importe que les institutions gouvernementales s'emploient en priorité à se doter des moyens de fournir des garanties fondamentales – sécurité, services et protection – à ses citoyens. Je me félicite donc des efforts déployés par le Gouvernement dans ce domaine, notamment l'élaboration d'un plan global destiné à accélérer la transition en matière de sécurité, ainsi que des auto-évaluations réalisées par la Police nationale libérienne et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation en vue de mettre en évidence les faiblesses institutionnelles et les points à améliorer. Dans le même temps, je demeure préoccupé par les plaintes de particuliers faisant état de brutalités policières, y compris le harcèlement des médias, lesquels ont un rôle crucial à jouer dans une société démocratique. Il est essentiel que le public ait confiance en la police et les autres institutions nationales si l'on veut assurer le succès de la transition en matière de sécurité, et il faut pour cela veiller à l'application du principe de responsabilité et renforcer le professionnalisme. La MINUL et d'autres partenaires se tiennent prêts à concourir au succès de la transition. Toutefois, le processus doit être dirigé par le pays lui-même et être appuyé sans réserve par tout le Gouvernement, lequel doit y allouer des ressources suffisantes pour en assurer la réussite et la viabilité à long terme. Dans l'intervalle, la Mission poursuivra la réduction de ses effectifs, comme indiqué aux paragraphes 58 et 59 ci-dessus, et je compte proposer dans mon prochain rapport des réflexions sur la façon dont la Mission pourrait rationaliser plus avant ses activités, comme il est demandé dans la résolution 2215 (2015).

71. Les réformes font partie intégrante de la transition en matière de sécurité. Pour que l'appareil de répression fonctionne bien, il est nécessaire de mettre l'accent sur la responsabilité, la transparence, l'intégrité et un professionnalisme accru, et de s'appuyer sur des cadres législatifs et normatifs qui établissent l'indépendance des institutions garantes de l'état de droit et de la sécurité. Les mécanismes de contrôle jouent également un rôle fondamental et, à cet égard, j'exprime de nouveau ma préoccupation quant au retard pris dans l'adoption de la loi sur la police. J'exhorte également une nouvelle fois le Gouvernement libérien à décentraliser et à renforcer la présence de la police nationale et de ses services d'appui, et à en accroître les contacts avec la population, au-delà du comté de Montserrado.

72. Les violents affrontements qui ont opposé les habitants de West Point et les Forces armées du Libéria au mois d'août ont fait craindre une détérioration grave et déstabilisante de la situation en matière de sécurité. Les acteurs du secteur de la sécurité doivent agir dans le respect des obligations relatives aux droits de l'homme au Libéria. Il est essentiel de faire en sorte que les soldats qui ont commis des violations, tout comme les autres acteurs du secteur de la sécurité, soient amenés à répondre de leurs actes, y compris au pénal, et de mettre en place à cet effet les cadres juridiques et institutionnels voulus, notamment d'adopter sans tarder la loi sur la police et un code de justice militaire. Je suis heureux que le Gouvernement semble avoir tiré des événements tragiques de West Point des enseignements fondamentaux sur les rôles de l'armée et de la police. Il serait bon d'envisager sérieusement que l'armée participe aux activités locales, comme cela a été demandé récemment.

73. Le succès de la transition en matière de sécurité dépendra aussi du renforcement des institutions judiciaires et pénitentiaires. Si je me suis félicité de la réduction de la durée du placement en détention provisoire durant l'épidémie d'Ebola, je suis préoccupé par le fait que ces acquis semblent être mis en cause

maintenant que l'épidémie est sous contrôle. Je demande donc instamment à toutes les parties prenantes de demeurer déterminées à s'attaquer aux causes profondes de la lenteur des procédures pénales.

74. Par ailleurs, je demeure préoccupé par la persistance des violations des droits de l'homme, notamment les nombreux cas de violence sexuelle et sexiste et l'impunité associée à ces crimes, ainsi que par les pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations génitales féminines et l'enrôlement forcé dans des sociétés secrètes. À cet égard, je demande instamment au Gouvernement de faire avancer l'application des recommandations relatives aux mutilations génitales féminines et à l'interdiction de la peine de mort qui ont été formulées à l'issue de l'examen périodique universel et auxquelles il n'a pas encore été donné suite. Il importe également de doter l'institution libérienne chargée de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, à savoir la Commission indépendante des droits de l'homme, des ressources et de tout autre appui dont elle a besoin pour être mieux à même de donner suite aux plaintes de particuliers et de participer efficacement aux processus nationaux ayant d'importantes incidences sur les droits de l'homme, comme la réforme constitutionnelle. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier les problèmes humanitaires qui subsistent maintenant que la crise de l'Ebola est passée. Les rescapés ont toujours besoin de soins médicaux et d'un soutien psychosocial. Très souvent sans emploi et sans économies, les ménages vulnérables ont de grandes difficultés à payer les frais de scolarisation dans les écoles qui viennent de rouvrir.

75. Si la suspension des activités nécessitant le passage des frontières s'imposait pour empêcher la propagation du virus Ebola, l'absence de mécanismes transfrontières efficaces de coordination de l'action contre l'épidémie dans les pays de l'Union du fleuve Mano – Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone – a causé des problèmes, et a notamment fait qu'il n'a pas été possible de mettre en place des protocoles et des mesures de dépistage harmonisés le long des frontières. La suspension de la coopération en matière de sécurité aux frontières entre le Libéria et la Côte d'Ivoire a contribué à créer un vide sécuritaire dans les zones frontalières. Parmi les nombreux enseignements tirés de l'épidémie d'Ebola, on peut citer l'importance de mécanismes régionaux résilients, qui soient à même de faire face non seulement aux situations d'urgence sanitaire mais aussi à d'autres chocs et problèmes. Je me félicite par conséquent de la reprise des dispositifs tripartites et quadripartites, et appelle les pays de la région à s'investir davantage dans leur coopération bilatérale et régionale.

76. Alors que l'épidémie continue de reculer, grâce à l'aide apportée par tant de courageux partenaires nationaux et internationaux, qui sont trop nombreux pour que nous les nommions ici, nous devons nous garder de toute complaisance ou usure et continuer à fournir un solide appui aux populations et aux gouvernements des pays concernés jusqu'à ce que le virus soit complètement éradiqué dans la sous-région. Le Libéria et les autres pays touchés auront également besoin d'une aide considérable pour reconstruire leurs systèmes de santé, ravagés par l'épidémie. Nous devons nous tourner vers l'avenir et faire fond sur la détermination et la résilience du peuple libérien dans nos efforts collectifs visant à aider la nation à guérir et à se relever. Aujourd'hui, le Libéria a la possibilité d'opérer une transformation, et c'est là une occasion que nous devons tous saisir.

77. En conclusion, je tiens à remercier ma Représentante spéciale pour le Libéria, Karin Landgren, ainsi que l'ensemble du personnel des Nations Unies, d'œuvrer

avec dévouement à maintenir la paix et la stabilité au Libéria et d'avoir maintenu le cap tout au long de l'épidémie d'Ebola. J'exprime également ma gratitude à tous les pays qui fournissent des contingents et des forces de police, à l'Union africaine, à la CEDEAO, à l'Union du fleuve Mano, aux autres organisations régionales et sous-régionales, aux partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, à la Commission de consolidation de la paix et aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, pour leur engagement et leur contribution en faveur de la paix, de la sécurité et du développement au Libéria. Enfin, je rends hommage aux agents sanitaires et autres intervenants nationaux et internationaux, en particulier à ceux qui ont perdu la vie, pour la contribution désintéressée et exceptionnelle qu'ils ont apportée à la lutte contre l'épidémie d'Ebola.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et de police au 15 avril 2015

Pays	Composante militaire			Total	Unités de police constituées	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats		Policiers	
Allemagne	0	0	0	0		5
Argentine	0	0	0	0		8
Bangladesh	13	8	509	530		31
Bénin	2	1	0	3		0
Bhoutan	0	0	0	0		6
Bolivie (État plurinational de)	2	1	0	3		0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0		11
Brésil	2	1	0	3		0
Bulgarie	2	0	0	2		0
Chine	2	8	558	568	140	19
Croatie	0	0	0	0		0
Danemark	3	2	0	5		0
Égypte	8	0	0	8		5
El Salvador	0	0	0	0		0
Équateur	2	1	0	3		0
États-Unis d'Amérique	4	5	0	9		2
Éthiopie	9	5	0	14		0
Fédération de Russie	3	0	0	3		6
Fidji	0	0	0	0		6
Finlande	0	2	0	2		0
France	0	1	0	1		0
Gambie	2	0	0	2		19
Ghana	13	10	700	723		30
Inde	0	0	0	0	245	12
Indonésie	1	0	0	1		0
Jamaïque	0	0	0	0		0
Jordanie	0	0	0	0	237	16
Kenya	0	0	0	0		26
Kirghizistan	3	0	0	3		3
Lituanie	0	0	0	0		1
Malaisie	6	1	0	7		0
Mali	0	0	0	0		0
Mongolie	0	0	0	0		0
Monténégro	0	0	0	0		0
Namibie	1	3	0	4		9
Népal	2	3	15	20	260	33
Niger	2	0	0	2		0
Nigéria	8	4	1 370	1 382	120	36
Norvège	0	0	0	0		11
Ouganda	0	0	0	0		16

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>			
Pakistan	9	9	897	915		0
Paraguay	1	1	0	2		0
Pérou	0	0	0	0		0
Philippines	0	0	0	0		0
Pologne	2	0	0	2		0
République de Corée	1	1	0	2		3
République de Moldova	2	0	0	2		0
République tchèque	0	0	0	0		0
Roumanie	2	0	0	2		3
Rwanda	0	0	0	0		4
Samoa	0	0	0	0		0
Sénégal	0	0	0	0		0
Serbie	5	0	0	5		6
Sri Lanka	0	0	0	0		25
Suède	0	0	0	0		15
Suisse	0	0	0	0		1
Thaïlande	0	0	0	0		1
Togo	2	1	0	3		0
Turquie	0	0	0	0		11
Ukraine	3	2	174	179		19
Uruguay	0	0	0	0		2
Yémen	0	1	0	1		11
Zambie	1	0	0	1		22
Zimbabwe	3	0	0	3		30
Total	121	71	4 223	4 415	1 002	464

